

Le 6 juillet 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX--NEVEU, Maire, en session ordinaire.

22 Présents : BOIX-NEVEU Arthur, Maire - MAUDUIT François - BERNI Marie-Eve - PEROT Jacky - MARZIN Michel - MOLLARD Brigitte - DAVID Frédéric - CAVADA Elisabeth - BLONDEL Françoise - TRINCHERO Audrey - MONIER Thomas - GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle - LEGAGNOUX Pierre - HEDON Laetitia - FANTIN Xavier - PERRET Mélanie - CALLIES DE SALIES Chrystel - DOUMONT Laetitia - BRULFERT Guillaume - CERNEKA Corinne - ROYER Christine - TOMMASI Mickaël

7 Excusés :

LAUMONNIER Nathalie donne pouvoir à Arthur BOIX-NEVEU
FOURNIER Aurélie donne pouvoir à François BLONDEL
ROTA BULO Yvan donne pouvoir à Elisabeth CAVADA
ALLARD Régis donne pouvoir à Michel MARZIN
AUBIN Antonin donne pouvoir à Xavier FANTIN
COSPEN Kamilla donne pouvoir à Laetitia HEDON
CAILLAT Frédéric donne pouvoir à Frédéric DAVID

Jacky PEROT a été désigné secrétaire de séance.

Exposé des motifs :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération n° D 22-06-39 en date du 29 juin 2022 relative à l'organisation et les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2022/2023,
Vu la délibération n°D 23-06-46 en date du 28 juin 2023 relative à l'actualisation des tarifs des services périscolaires,
Vu la délibération n°D 24-07-34 du 3 juillet 2024 relative à la mise en place d'un tarif social dans les cantines de la commune à compter du 1^{er} septembre 2024,
Vu la délibération n°D 24-07-35 en date du 3 juillet 2024 portant actualisation des tarifs des services périscolaires,
Vu la délibération n°D 25-05-30 en date du 21 mai 2025 relative au tarif préférentiel pour le personnel communal du périscolaire,
Vu la délibération du 2 juillet 2025, relative à la fixation des tarifs applicables aux services périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026.*

Madame Brigitte Mollard informe le conseil municipal que le prestataire retenu dans le cadre du marché public de restauration scolaire Leztroy, a fait connaître à la collectivité les tarifs des repas par catégories applicables à compter du 1er septembre 2026 et pour toute l'année scolaire 2026/2027 :

- Repas école maternelle : tarif identique à 4.43€,
- Repas école élémentaire : tarif identique à 4.59€
- Repas adulte : 5.43€ au lieu de 5.33€.

Il est donc proposé de modifier les tarifs des repas pour l'année scolaire 2026/2027 selon l'indice des prix à la consommation hors tabac (identifiant 011814056), sans impacter les 4 premières tranches où le tarif social s'applique, compte tenu du dispositif « Ma cantine à 1€ » :

OBJET :

**Actualisation des
tarifs des services
périscolaires**

En exercice 29

Présents : 22

Excusés 7

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en
Préfecture le :

	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027	Tarifs allergiques (PAI) 2025/2026	Tarifs allergiques (PAI) 2026/2027
QF inférieur ou égal à 500 €	1 €	1 €	0,99 €	
de 501 € à 650 €	1 €	1 €	1,35 €	1,38 €
de 651 € à 800 €	1 €	1 €	1,72 €	1,76 €
de 801 € à 1000 €	1 €	1 €	2,08 €	2,13 €
de 1001 € à 1250 €	4,99 €	5,11 €	2,50 €	2,56 €
De 1251 € à 1500 €	5,83 €	5,97 €	2,91 €	2,98 €
de 1501 € à 1800 €	6,76 €	6,92 €	3,38 €	3,46 €
de 1801 € à 2300 €	7,70 €	7,89 €	3,85 €	3,94 €
de 2301 € et QF non fourni	8,64 €	8,85 €	4,32 €	4,42 €
Extérieur	10,41 €	10,66 €	5,20 €	5,33 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 073-217300292-20260706-D260771-DE

Berger
Levrault

L'évolution est calculée selon le dernier indice connu à la date du conseil municipal, soit l'indice de mai 2026 (valeur = 102.37).

	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
Adultes	5,52 €	5,65 €
Adultes agents périscolaires	2,76€	2,83€

Il est proposé de maintenir les tarifs des garderies et études à leur niveau de l'année précédente :

Tarifs 2025/2026	Accueil périscolaire du matin de 07h30 à 08h20	Garderie de 12h00 à 12h30	Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h30 Etudes surveillées de 16h30 à 18h00
Normal	2,10 €	1,56 €	2,63 €
Réduit (2ème enfant inscrit)	1,56 €	1,16 €	2.00 €
Tarifs 2026/2027	Accueil périscolaire du matin de 07h30 à 08h20	Garderie de 12h00 à 12h30	Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h30 Etudes surveillées de 16h30 à 18h00
Normal	2,10 €	1,56 €	2,63 €
Réduit (2ème enfant inscrit)	1,56 €	1,16 €	2.00 €

Comme pour l'année scolaire 2025/2026, il est proposé de maintenir une pénalité forfaitaire de retard à 20 €. Pour rappel cette pénalité est appliquée à partir de 18h35 et dès le premier retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 contre (L. DOUMONT / G. BRULFERT / C. CERNEKA / C. ROYER / M. TOMMASI) :

- **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires et cantine énoncés ci-dessus pour l'année scolaire 2026/2027 en incluant le tarif social pour les 4 premières tranches,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026.

Le secrétaire de séance,
Jacky PEROT




Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Arthur BOIX-NEVEU

